

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : Solange TASSIGNY, Adeline MASSA – PICQUENOT, Sandrine MASSA, Mélanie UNINSKY, Véronique LESLUIN, Siegfried GLESSMER, Stéphane LE TOUZE, Michel BEZOUT, Yvon SALLES et Amaury GRENTE.

Absent excusé : Julien LARCHER, ayant donné pouvoir à Amaury GRENTE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10

Absent excusé : 1

Pouvoir : 1

Votants : 11

Date de convocation : 19/06/2026

Président de séance : M. Siegfried GLESSMER, maire

Secrétaire de séance : M. Stéphane LE TOUZE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 05/06/2026
- Désignation Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Devis de travaux de la salle des fêtes
- Organisation du 18/10/2026 (Octobre Rose)
- Remboursement des frais engagés par Pascal Hommet
- Comptes rendus des commissions de la CDC
- Signalement au Département de problèmes de fibre
- Création de poste de rédacteur et mise à jour du tableau
- Contrat Caroline DELHAYE
- Courriers divers

M. le Maire propose d'ajouter les quatre points suivants à l'ordre du jour :

- Projet de mise en souterrain des réseaux basse tension et de télécommunications ;
- Remboursement des frais engagés par M. Siegfried GLESSMER ;
- Remboursement des frais engagés par M. Pascal HOMMET ;
- Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle.

L'ajout de ces quatre points à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu du 05/06/2026.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est arrêté à l'unanimité.

Organisation du 18/10/2026 (Octobre Rose)

M. le Maire présente le projet de manifestation organisée au profit de la Ligue contre le cancer.

Depuis deux ans, une manifestation est organisée par l'association Les Amis des marais de la Dives et la commune de Troarn. Après deux éditions organisées sur le même circuit entre Troarn et Bures, les organisateurs souhaitent proposer un nouveau parcours.

Il est ainsi envisagé d'organiser un circuit au départ de Janville, en partenariat avec les communes de Troarn et de Saint-Pair ainsi qu'avec le Comité des fêtes de Janville.

La manifestation avait réuni environ 120 participants l'année précédente. Elle est prévue le dimanche 18 octobre 2026, avec un rendez-vous fixé à 9 heures à la mairie de Janville.

Le Conseil municipal des jeunes de Troarn prendra en charge l'accueil autour du café et des douceurs, avec la participation de quatre jeunes de Janville et de jeunes de Saint-Pair.

Le Comité des fêtes de Janville pourra assurer l'acheminement du matériel de Troarn à Janville. La commune de Troarn pourra mettre à disposition un percolateur ainsi que des gobelets en carton. Les communes de Saint-Pair et de Janville proposeront des crêpes et des gâteaux.

La commune de Janville assurera la sécurisation de la traversée de la route de Beuvron lors du passage des marcheurs.

Le circuit envisagé est d'environ six kilomètres, pour une durée maximale estimée à deux heures trente.

Chaque commune recueillera les inscriptions. La participation est fixée à 10 euros par personne et sera reversée à la Ligue contre le cancer.

Le Conseil municipal des jeunes de Troarn se réunira le 24 août 2026 dans la salle des mariages située à proximité de la mairie de Troarn. Les jeunes des autres communes sont conviés à participer à cette réunion de 17 h 30 à 18 h afin de préparer l'organisation de la manifestation.

Mmes Mélanie UNINSKY et Solange TASSIGNY ainsi que M. Siegfried GLESSMER sont chargés d'assurer la liaison avec les différentes parties prenantes et de coordonner l'organisation pour la commune de Janville.

Projet de mise en souterrain de la ligne basse tension

M. Julien LARCHER et M. le Maire ont rencontré les représentants du SDEC ÉNERGIE le 24 juin 2026 au sujet du projet de mise en souterrain de la ligne basse tension alimentée par le poste de transformation « Haut Magny », route d'Argences et secteur du château d'eau.

Cette opération s'inscrit dans un programme de sécurisation de certaines lignes électriques présentant des fragilités, détectées à la suite des derniers événements climatiques. Les travaux concernant le réseau électrique sont intégralement financés par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) et par le SDEC ÉNERGIE.

Une tranchée devant être ouverte à cette occasion, il est proposé de procéder également à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques présents sur le même tracé. Ces travaux devront impérativement être achevés avant l'automne 2027.

Sur la base de l'étude préliminaire, le coût total de l'opération est estimé à 168 000 € TTC.

Le taux d'aide applicable aux réseaux de distribution électrique et de télécommunications est de 70 %.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 18 000 €, après déduction des participations mobilisées par le SDEC ÉNERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation en section d'investissement, par fonds de concours
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 4 200.00 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Dans le cadre du projet d'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication cité en objet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le SDEC ENERGIE pour établir une demande de subvention au titre de l'APCR auprès du Département.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- autorise le SDEC ENERGIE à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'APCR,
- sollicite une subvention APCR annuelle au Département pour ce projet,
- autorise le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération,
- s'engage à voter les crédits nécessaires correspondant au montant de la participation communale globale définie lors de l'étude définitive,
- prend note que, lors de l'établissement du décompte général définitif, le service Finances du SDEC ENERGIE établira plusieurs opérations comptables :
 - 1) Emissions de titres de recette correspondant à la participation communale globale,
 - 2) Emission d'un mandat correspondant au reversement de la subvention APCR, sous réserve de l'acceptation du Conseil Départemental.

Par ailleurs un nouveau rendez-vous sera pris avec le service éclairage concernant l'éclairage des arrêts de bus.

Désignation à la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT

M. le Maire rappelle que chaque commune membre doit désigner, par délibération du Conseil municipal, un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, dite CLECT.

Cette commission est chargée d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre la Communauté de communes Valès dunes et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité :

- Membre titulaire : Véronique LESLUIN
- Membre suppléant : Sandrine MASSA

Devis de travaux de la salle des fêtes

La commission « Salle des fêtes » s'est réunie le 1er juin 2026. Plusieurs devis ont été sollicités pour la réalisation de travaux, notamment pour l'alimentation électrique du nouveau four.

M. Julien LARCHER a sollicité trois devis auprès d'entreprises d'électricité. Ces devis sont présentés au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société THOMAS BOUCHET ELECTRICITE pour un montant de 568,46 euros TTC.

Remboursement des frais engagés par Pascal HOMMET

À la demande de M. le Maire, M. Pascal HOMMET a procédé au remplacement des serrures d'un portillon extérieur de la salle polyvalente et de l'un des garages communaux. Il a également acheté une bougie destinée au moteur de la pompe de la cuve à eau mobile.

Ces serrures spécifiques ont été achetées au magasin Leroy Merlin de Mondeville pour un montant de 153,78 €.

La bougie a été achetée à Chivot Motoculture pour un montant de 8,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de rembourser à M. Pascal HOMMET la somme de 162.28 euros.

Remboursement des frais engagés par Siegfried GLESSMER

Plusieurs exemplaires de clés à gorge ont été achetés par M. le Maire auprès de la société Ariane Services Bis, située à Colombelles, pour un montant total de 83,40 euros TTC.

Conformément à l'article L.2131-11 du CGCT, M. Siegfried GLESSMER ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de rembourser à M. Siegfried GLESSMER la somme de 83,4 €.

Comptes-rendus des commissions de la CDC

Plusieurs commissions communautaires se sont récemment réunies. Les conseillers municipaux présentent oralement les travaux des commissions auxquelles ils ont participé :

- Mme Mélanie UNINSKY, pour la commission Tourisme ;
- Mme Véronique LESLUIN, pour la commission Déchets ;
- M. Siegfried GLESSMER, pour la commission Finances ;
- M. Siegfried GLESSMER, qui a exceptionnellement remplacé M. Julien LARCHER au sein de la commission Voirie ;
- Mme Solange TASSIGNY, pour la commission Attractivité économique ;
- M. Siegfried GLESSMER, pour la commission Cycle de l'eau ;
- Mme Adeline MASSA-PICQUENOT, pour la commission Mobilité.

Le Conseil municipal prend acte de ces comptes rendus.

Signalement au Département de problèmes de fibre optique

Cinq habitants de la commune ont signalé à M. le Maire des difficultés concernant leur raccordement à la fibre optique.

M. le Maire rappelle que le raccordement à la fibre relève principalement de l'opérateur de télécommunications et d'Altitude Infra, chacun dans son domaine de compétence.

La commune intervient uniquement en qualité d'interlocuteur complémentaire et de facilitateur, afin de contribuer à la résolution des difficultés rencontrées par les administrés.

Un état précis des situations signalées a ainsi été transmis aux services du Département chargés du déploiement de la fibre optique, par l'intermédiaire de Mme LEMIÈRE, conseillère départementale.

Création du poste de rédacteur et mise à jour du tableau

M. le Maire informe le Conseil municipal que Mme Christelle MALHERBE peut prétendre à une nomination au grade de rédacteur territorial. Aucun emploi correspondant à ce grade ne figure actuellement au tableau des effectifs de la commune. Il convient donc de créer cet emploi et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent de rédacteur territorial ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits à la rémunération et aux charges correspondantes, si besoin ;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir les formalités nécessaires et, le cas échéant, à procéder à une nomination sur cet emploi.

Contrat Caroline Delhay

La mise en location de la salle polyvalente à compter du 5 septembre 2026 nécessite de revoir les missions et le volume horaire de Mme Caroline DELHAYE.

M. le Maire indique qu'il sollicitera les conseils du Centre de gestion afin de déterminer la solution juridique la plus adaptée à cette évolution.

La création ou la modification d'un emploi au tableau des effectifs fera, le cas échéant, l'objet d'une délibération ultérieure, au regard des conseils par le Centre de gestion.

Courriers divers

À la suite de plusieurs signalements, M. le Maire a adressé un courrier aux propriétaires de chiens résidant chemin de Calleville afin de leur demander de prendre les mesures nécessaires pour limiter les aboiements.

Un autre courrier a été adressé à un riverain de la rue Haute afin de lui demander de tailler sa haie, qui déborde sur la chaussée.

M. le Maire précise que ces courriers ont été rédigés dans un esprit de dialogue et avec une attention particulière portée à la bienveillance.

Tarification de la location de la salle des fêtes et de la location de la vaisselle.

Afin de faciliter le traitement des facturations par le secrétariat de mairie et la Direction générale des finances publiques, il est proposé de regrouper l'ensemble des tarifs de location dans une même délibération.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Forfait de location du samedi au dimanche

- pour les années 2026 et 2027 :
250 euros pour un habitant de Janville ;
480 euros pour une personne ne résidant pas à Janville ;
- pour l'année 2028 :
250 euros pour un habitant de Janville ;
500 euros pour une personne ne résidant pas à Janville.

Location en semaine, à la journée

- pour les années 2026 et 2027 :
125 euros pour un habitant de Janville ;
240 euros pour une personne ne résidant pas à Janville ;
- pour l'année 2028 :
125 euros pour un habitant de Janville ;
250 euros pour une personne ne résidant pas à Janville.

Location pour une réunion, pour les années 2026, 2027 et 2028

- 50 euros pour un habitant de Janville ;
80 euros pour une personne ne résidant pas à Janville.

Tarif réservé aux jeunes résidant à Janville, hors week-ends et jours fériés, pour les années 2026, 2027 et 2028 : 60 euros.

Dépôt de garantie pour les éventuelles dégradations : 800 euros ;

Dépôt de garantie pour le ménage et le respect des consignes de tri : 200 euros.

Location de la vaisselle

- vaisselle complète : 1 euro par personne ;
verres uniquement : 0,50 euro par personne.

Consommation d'électricité : Un forfait de 50 kWh est compris dans le tarif de location. Au-delà, la consommation supplémentaire est facturée 0,20 euro par kWh. Des relevés du compteur sont effectués à l'entrée et à la sortie de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la grille tarifaire présentée ci-dessus.

Questions diverses

Réunion avec le Comité des fêtes

Une réunion des bénévoles s'est tenue le 18 juin 2026. À cette occasion, M. le Maire a lu, au nom du Conseil municipal, un message remerciant les différents acteurs ayant participé à la fête de la Pomme, notamment le Comité des fêtes, Mme Camille LEVERRIER et l'association Terre de Liens.

M. le Maire a ensuite fait part de deux interrogations.

La première concernait l'acquisition d'un barnum par le Comité des fêtes. Lors des échanges relatifs au maintien de la subvention communale à son niveau antérieur, il avait été envisagé que cet achat soit réalisé par la commune et non par le Comité des fêtes.

La seconde concernait la commission appliquée aux produits des producteurs vendus par l'intermédiaire du Comité des fêtes lors de la fête de la Pomme.

Une discussion s'est ensuite engagée entre les bénévoles et les membres du bureau au sujet des modalités de prise de décision au sein de l'association.

Le 25 juin 2026, les membres du bureau ont présenté leur démission avec effet immédiat et ont sollicité, pour le jour même, un rendez-vous avec M. le Maire afin de lui remettre « *en main propre les éléments fondamentaux pour le fonctionnement du comité des fêtes (clés, cartes bancaires, comptabilité etc ...)* »

Thierry et Brigitte Saint Gérard, Nicole Mazon et Danielle Varin ont été reçus par M. le Maire, Solange Tassigny, Yvon Salles, Mélanie Uninsky, Julien Larcher et Stéphane Le Touze.

Au cours des échanges, les membres démissionnaires ont réaffirmé que, selon eux, le Comité des fêtes n'avait pas de comptes à rendre à la mairie. Ils ont également exprimé leur désaccord avec la politique menée par la nouvelle équipe municipale.

M. le Maire a répondu qu'aucun changement de politique n'avait été engagé, que tous les engagements pris par la commune avaient été respectés et qu'il lui paraissait légitime que la mairie s'intéresse au fonctionnement du Comité des fêtes, compte tenu du soutien financier et logistique qu'elle lui apporte.

M. le Maire leur a demandé de préciser à quel titre ils démissionnaient, du bureau ou du conseil d'administration, et quels membres demeureraient au conseil d'administration. Les personnes présentes n'ont pas été en mesure d'apporter une réponse précise sur ces différents points. Les documents présentés comme constituant les archives administratives et juridiques du Comité des fêtes n'ont pas permis de clarifier la composition du conseil d'administration.

Il a été indiqué verbalement que M. Yvon SALLES et Mme Sylvie SALLES pourraient encore être membres du conseil d'administration. Sous réserve des dispositions prévues par les statuts de l'association, il leur reviendrait alors de procéder à la désignation d'un bureau, de convoquer une assemblée générale et de réceptionner les documents et les biens de l'association.

Les membres démissionnaires du bureau ont finalement décidé de convoquer eux-mêmes l'assemblée générale et sont repartis avec les éléments financiers, la caisse et les autres biens de l'association.

M. le Maire a indiqué qu'une information distribuée dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des habitants de Janville serait souhaitable afin de les informer de la tenue de cette assemblée générale. Selon les informations communiquées, cette modalité n'a toutefois pas été retenue par les membres démissionnaires.

L'assemblée générale est prévue le vendredi 10 juillet 2026 à 20 h.

Carcasse bovine – Rue Haute

Un courrier rappelant les obligations applicables en matière de salubrité publique a été adressé au propriétaire concerné au sujet de la présence d'une carcasse bovine rue Haute.

À la suite de ce courrier, le propriétaire a contacté M. le Maire afin de lui présenter ses excuses.

Equipements

Afin de permettre l'installation d'une table de pique-nique à proximité de la mare du chemin des Écoliers, une dalle en béton de trois mètres sur quatre doit être réalisée.

M. Stéphane LE TOUZE est chargé de solliciter trois devis pour la réalisation de ces travaux.

Manoir de Janville

Un permis de construire a été déposé en vue, notamment, de la création d'une orangerie et d'un parking. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

Une réunion de présentation du projet s'est tenue le 17 juin 2026. Plusieurs membres du Conseil municipal y ont participé et ont pu échanger avec M. Romain LEFORESTIER.

Lors de cette rencontre, plusieurs points de vigilance ont été évoqués :

- la présence d'un gardien ou d'un représentant du propriétaire pendant les soirées ;
- l'organisation du stationnement des véhicules ;
- la prévention des nuisances sonores ;
- la mise en place de mesures organisationnelles et matérielles pouvant être rapidement mobilisées en cas d'incident, notamment en cas d'ivresse, de nuisances sonores, d'accident ou de stationnement gênant ou désordonné.

Un rendez-vous sera pris avec M. PIARD, chargé du PLUi, afin d'examiner les questions relatives à l'urbanisme. Les riverains les plus proches seront invités à consulter en mairie le dossier de permis de construire.

Cartographie des chemins et des points d'intérêt

Une rencontre s'est tenue avec Mme Léonore DEBRAY, chargée de mission « Mobilités douces » auprès de la Communauté de communes Valès dunes.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les mobilités douces et les circuits de randonnée, notamment sur le diagnostic territorial, les enjeux locaux et les perspectives d'aménagement.

Mmes Solange TASSIGNY et Mélanie UNINSKY sont désignées comme référentes pour assurer le suivi de ce dossier avec Mme Léonore DEBRAY. Mme Adeline MASSA-PICQUENOT, membre de la commission communautaire compétente, sera également associée aux travaux.

Une réflexion est en cours concernant les chemins situés dans les marais.

Réhabilitation du chemin de la Vieille-Rue

Une campagne de nettoyage du chemin de la Vieille-Rue sera organisée le samedi 12 septembre 2026 au matin.

Un barbecue offert par la mairie sera proposé aux bénévoles pour le déjeuner.

Voyage des aînés

Une proposition de courrier d'invitation concernant le voyage des aînés est présentée au Conseil municipal.

- Le voyage est offert par la commune aux Janvillais âgés de 65 ans ou plus en 2026.
- Le tarif de 50 € est proposé au conjoint ou au partenaire âgé de moins de 65 ans.
- Le tarif de 94 € est proposé aux autres accompagnants.

Entretien église et cimetières

Une matinée de travaux consacrée à l'entretien de l'église et des cimetières est organisée le mercredi 1er juillet 2026.

Les interventions prévues concernent notamment la reprise du caniveau en briques, le désherbage et la mise à jour de l'affichage légal.

Bulletin d'information intermédiaire

M. le maire propose la distribution d'un bulletin d'information intermédiaire distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

Ce bulletin comportera notamment un mot du maire, la composition des commissions, des renvois vers les différents supports de communication de la commune ainsi que l'annonce de quelques dates et informations pratiques.

Plantation d'arbres

Mme Mélanie UNINSKY propose la plantation de trois ou quatre arbres autour de l'aire de jeux des enfants afin de créer des zones ombragées.

Cette proposition est retenue. Les arbres seront plantés en fin d'année.

Prochain conseil municipal le lundi 31 août 2026 à 20h

Le suivant est prévu le 21/09/2026 à 20h

La séance est levée à 22h35

Siegfried GLESSMER

Maire

Stéphane LE TOUZE

Secrétaire de séance

